



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 7 juin 2022 — N° 67

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Fondation Collations Élèves démunis et rendre hommage à son président fondateur, M. Michel Verreault.

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Micheline Cantave, directrice du Centre des femmes interculturel Claire.

Mme Blais (Prévost) fait une déclaration afin de remercier les électeurs de la circonscription de Prévost pour leur confiance envers leur députée.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de TV Laval.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'animateur de radio Claude Bolduc.

7 juin 2022

Mme Dorion (Taschereau) fait une déclaration afin de partager des citations avec les députés.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de demander un meilleur accès aux soins dentaires pour les citoyens de la circonscription de Matane-Matapédia.

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Sylvain Gaudreault, député de Jonquière, à l'aube de son retrait de la vie politique.

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de la FADOQ, région de Laval.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de déplorer le manque d'actions du gouvernement pour la concrétisation d'un projet d'établissement scolaire à l'Île-des-Sœurs.

À 13 h 53, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 04.

7 juin 2022

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Lecours, ministre déléguée à l'Économie, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 44 Loi modifiant diverses dispositions aux fins d'alléger le fardeau réglementaire et administratif

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 44.

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 996 Loi favorisant l'accès public aux cours d'eau et aux lacs

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 996.

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2022 de la Société des alcools du Québec;
(Dépôt n° 641-20220607)

Le rapport annuel 2022 de la Société québécoise du cannabis;
(Dépôt n° 642-20220607)

7 juin 2022

Le rapport annuel 2021 sur les institutions financières et les agents d'évaluation du crédit de l'Autorité des marchés financiers pour les secteurs d'activité suivants : les coopératives de services financiers, les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, l'assurance de personnes, l'assurance de dommages, la tarification en assurance automobile et les agents d'évaluation du crédit.

(Dépôt n° 643-20220607)

M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport d'événement sur l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19, accompagné de cinq annexes.

(Dépôt n° 644-20220607)

M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, dépose :

L'entente concernant la pratique des activités de chasse à des fins alimentaires, rituelles ou sociales entre le gouvernement du Québec et le Conseil de la nation Micmac de Gespeg.

(Dépôt n° 645-20220607)

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2021 de la Commission de la construction du Québec;

(Dépôt n° 646-20220607)

Le rapport annuel 2021 du Conseil de gestion de l'assurance parentale.

(Dépôt n° 647-20220607)

7 juin 2022

Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2021-2022 du Conseil du statut de la femme.
(Dépôt n° 648-20220607)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 91 concernant le mécanisme de délocalisation des écoles, notamment dans le cas de l'école Laurier à Montréal, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 avril 2022 par Mme Ghazal (Mercier);
(Dépôt n° 649-20220607)

La réponse à la question écrite n° 104 concernant les sites illégaux de jeux d'argent en ligne et leur publicité, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 24 mai 2022 par M. LeBel (Rimouski).
(Dépôt n° 650-20220607)

M. le président dépose :

La copie d'un courriel, en date du 3 juin 2022, que lui a adressée Mme Caroline Gagnon, membre de la Commission de la fonction publique, l'informant de sa démission à compter du 10 juin 2022.
(Dépôt n° 651-20220607)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 19 et 19.1 du Règlement, il dépose :

Le calendrier des travaux de l'Assemblée pour l'année 2022-2023.
(Dépôt n° 652-20220607)

7 juin 2022

Dépôts de rapports de commissions

M. Leitão (Robert-Baldwin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 31 mai 2022, a procédé à l'audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion 2020-2021 et sur ses engagements financiers. Le rapport contient des observations, des conclusions et trois recommandations.

(Dépôt n° 653-20220607)

Mme Guillemette (Roberval), à titre de vice-présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 7 juin 2022, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant La Maison-Alcan et le site patrimonial du Complexe-de-La-Maison-Alcan. Le rapport ne contient pas d'amendement;

(Dépôt n° 654-20220607)

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 7 juin 2022, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 208, Loi concernant certaines aliénations relatives à la maison Larue située au 306, rue des Érables, à Neuville. Le rapport ne contient pas d'amendement.

(Dépôt n° 655-20220607)

Les rapports sont adoptés.

Dépôts de pétitions

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 33 157 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'interdiction des clauses prohibant les animaux de compagnie dans les logements.

(Dépôt n° 656-20220607)

7 juin 2022

M. Reid (Beauharnois) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 796 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'adoption du consentement présumé en matière de don d'organes et de tissus.

(Dépôt n° 657-20220607)

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 119 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la régulation des profits de la spéculation immobilière résidentielle.

(Dépôt n° 658-20220607)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, il dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 154 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la régulation des profits de la spéculation immobilière résidentielle.

(Dépôt n° 659-20220607)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), présente une motion concernant les conférences organisées sur les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat portant sur l'évolution du climat; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

7 juin 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lefebvre (Arthabaska), conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), M. Marissal (Rosemont), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite le chef d'antenne, M. Pierre Bruneau, originaire de Victoriaville, pour sa carrière de plus de 50 ans dans les médias québécois, dont les 46 dernières à TVA;

QU'elle reconnaisse sa carrière exceptionnelle, récompensée par 23 trophées Artis, deux prix Gémeaux, et de nombreuses autres distinctions, dont l'Ordre national du Québec et du Canada;

QU'elle souligne les qualités de ce communicateur hors pair, qui a couvert les plus grands événements ayant marqué l'histoire du Québec moderne;

QU'elle remercie M. Bruneau pour sa présence constante, éclairante et rassurante, dans sa façon de nous raconter les événements de l'actualité quotidienne;

QU'elle reconnaisse son grand humanisme, alors qu'il a perpétué la mémoire de son fils en créant la fondation Charles-Bruneau, qui vient en aide à des milliers de familles depuis la fin des années 80;

QU'enfin, elle décerne la médaille d'honneur de l'Assemblée nationale à M. Pierre Bruneau pour son apport exceptionnel aux médias québécois.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

7 juin 2022

M. Rousselle (Vimont), conjointement avec M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant la recrudescence de la violence armée au Québec, notamment dans la région métropolitaine; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale s'inquiète des informations présentées dans plusieurs reportages faisant état de la hausse des cas de femmes droguées à leur insu par une « drogue du viol » comme le GHB ou d'autres dérivés;

QU'elle prenne acte que des tests de dépistage ne sont pas réalisés systématiquement pour les femmes qui croient avoir été droguées à leur insu;

QU'elle souligne que l'un des enjeux de la détection du GHB est sa courte durée de vie;

QU'elle constate que le manque de données ne permet pas aux autorités d'avoir un état de la situation de ce crime au Québec;

QU'elle constate par ailleurs que des moyens de prévention tels que les couvercles anti-drogue sont des outils qui méritent d'être plus grandement popularisés;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de s'assurer que toute personne qui en fait la demande ou dont les symptômes s'apparenteraient à une intoxication au GHB puisse être dépistée, et que le matériel nécessaire à ce dépistage soit distribué dans tous les hôpitaux.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

7 juin 2022

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 346 en annexe)

Pour : **88** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à améliorer l'accès à la justice en bonifiant l'offre de services juridiques gratuits ou à coût modique;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 37, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation.

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séances de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions;
- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition.

7 juin 2022

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 2 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 29, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales au Québec, ainsi que les amendements transmis par Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale.

Les amendements sont déclarés recevables.

Un débat s'ensuit.

À 18 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

7 juin 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 40 des Règles de fonctionnement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 207, Loi concernant la Ville de Terrebonne.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 29, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales au Québec, ainsi que sur les amendements transmis par Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale.

Le débat terminé, les amendements sont adoptés à la majorité des voix.

Le rapport amendé est adopté.

Adoption

M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 33 est adopté.

7 juin 2022

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

M. Skeete (Sainte-Rose) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant la Ville de Laval, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 203 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 35 des Règles de fonctionnement, M. Skeete (Sainte-Rose) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant la Ville de Laval, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 203 est adopté.

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

M. Ciccone (Marquette) propose que le principe du projet de loi n° 692, Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'interdire les batailles dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans participent, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

7 juin 2022

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Ciccone (Marquette) dépose :

La copie d'une lettre, en date du 7 juin 2022, que lui a adressée le Dr Stéphane Ledoux, responsable du sous-comité sur les commotions cérébrales et les traumatismes craniocérébraux légers de l'Association des neurologues du Québec, l'informant de l'appui de l'association et de son président, le Dr François Evoy, au projet de loi n° 692.

(Dépôt n° 660-20220607)

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Zanetti (Jean-Lesage) propose que le principe du projet de loi n° 192, Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 21 h 30, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 8 juin 2022, à 9 h 40.

7 juin 2022

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mardi 7 juin 2022, à 16 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, et de Mme Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré), les représentantes du premier ministre, de Mme David (Marguerite-Bourgeoys), la représentante de la cheffe de l'opposition officielle, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 32 Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

7 juin 2022

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard) :

(Vote n° 346)

POUR - 88

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Picard (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Soulanges)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	LeBel (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	LeBel (IND)	(Berthier)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	(Rimouski)	Proulx (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lecours (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leduc (QS)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
Boutin (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Campeau (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
Carmant (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Caron (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Charbonneau (PLQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
David (PLQ)	Kelley (PLQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Melançon (PLQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lachance (CAQ)	Montpetit (IND)	
Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Nichols (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	